



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 11 décembre 2023**, à 20 h, afin de se prononcer, entre autres, sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant l'immeuble suivant :

**1205, rue de Mingan**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser les marges arrière et latérale de l'agrandissement de la résidence, ainsi que la distance avec le garage, pour la résidence située au 1205, rue de Mingan. L'agrandissement possède une marge de recul arrière de 8,2 m, une marge de recul latérale de 0,29 m et est situé à 1,89 m du garage, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 10 m et une marge de recul latérale de 0 m ou de 2 m pour ce type de construction et une distance minimale de 2 m avec un bâtiment accessoire.

Toute personne intéressée par cette demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca) au plus tard le 10 décembre 2023, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 11 décembre 2023 à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 21 novembre 2023

**Me Annick Tremblay, greffière et  
directrice des affaires juridiques**